

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 22 Pluviôse.

(Ère vulgaire)

Jeudi 11 Février 1796.

*Médiation de la cour de Danemarck pour procurer la paix aux puissances belligérantes. — Décoration donnée par l'empereur au général Clairfayt. — Armistice entre les armées françaises et autrichiennes en Italie. — Réflexions de plusieurs papiers anglais sur la suspension d'armes. — Nomination du citoyen Aubert-Dubayet à la place d'ambassadeur de la république à Constantinople. — Nouvelles du célèbre voyageur la Peyrouse.*

## A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

## A U T R I C H E.

De Vienne, le 18 janvier.

Il n'est plus permis de douter que notre cabinet ne s'occupe très-sérieusement de négociations de paix par l'entremise de la cour de Copenhague, avouée presque publiquement comme médiatrice entre les puissances belligérantes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est parti depuis peu de jours plusieurs couriers extraordinaires pour cette cour. Il n'est pas plus douteux qu'un armistice est convenu pour l'Italie, ainsi que pour les armées du Rhin : enfin ce qui ajoute aux présomptions de paix, c'est le séjour prolongé du feld-maréchal de Clairfayt dans cette capitale.

Hier étant le premier jour où l'impératrice sortit depuis ses couches, il y eut grand gala à la cour : la princesse de France y fut présentée à toute la noblesse assemblée, & l'empereur décora lui-même le maréchal Clairfayt des marques de Grand-Croix de l'ordre de Marie-Thérèse, dignité qui étoit vacante depuis la mort du maréchal de Laudon.

L'impératrice de Russie, qui pense avoir un intérêt majeur à prolonger les troubles de l'Europe, à l'aide desquels elle compte n'être point dérangée de ses projets ambitieux, fait à notre cour les propositions les plus brillantes pour l'engager à commencer une nouvelle campagne. On ajoute que dans ses dépêches le cabinet de Pétersbourg insinue qu'il a déterminé celui d'Angleterre à adopter cette mesure, & qu'on y fait valoir les avantages que la maison d'Autriche doit retirer encore dans la campagne prochaine de l'assistance du grand trésorier de l'échiquier d'Angleterre & de la coalition germanique.

## A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 19 janvier.

A la séance de la diète d'hier, il y eut encore quelques suffrages émis dans le collège des princes. L'évêque de Bâle vota pour qu'il fût fourni cent mois romains, se réservant néanmoins de n'y pas contribuer, attendu son impuissance. Le grand maître de l'ordre teutonique vota pour soixante mois. Les ducs de Saxe-Gotha, de Saxe-Altenbourg & de Wurtemberg, & le prince de Montbelliard, en votèrent cinquante, demandant au surplus qu'il fût rendu compte de la caisse formée pour les opérations de l'Empire. Le duc de Wurtemberg a demandé, en outre, comme le margrave de Bade, que sa majesté impériale fit une nouvelle tentative auprès du gouvernement français, & insistât sur une déclaration précise & cathégorique, pour savoir si ce gouvernement étoit porté à conclure une paix juste & convenable, ou s'il persistoit dans les dispositions manifestées par l'ancien comité de salut public.

## A N G L E T E R R E.

De Londres, le 20 janvier.

La nouvelle de l'armistice entre les armées de France

& de l'Empire est trop importante pour n'avoir pas fait ici la plus vive sensation; les papiers ministériels & ceux de l'opposition ont tiré de cet événement les conséquences les plus opposées. Voici ce qu'en dit la feuille ministérielle *le True Briton*.

« Hier, nous avons reçu, par les journaux français, l'importante nouvelle d'une cessation d'armes entre les armées autrichiennes & françaises sur le Rhin. A l'occasion de cet événement, le directoire a déclaré ses sentimens au sujet de la paix. Cette déclaration du directoire mérite d'autant plus l'attention, qu'elle a été évidemment donnée pour servir de réponse au dernier message de S. M., relatif à la paix, & qu'elle n'a pas été donnée à la hâte, mais bien après la plus mûre délibération.

« Rien n'est plus vague que cette déclaration: *la France est prête à consentir à une paix digne d'elle*. Cependant ces expressions, bien loin d'éloigner une négociation, ne font au contraire que la faciliter, par le sens très-étendu dont elles sont susceptibles.

« Quelles que soient les véritables intentions du gouvernement français, il est à souhaiter qu'on ne fasse la paix qu'aux conditions suivantes: 1°. *une ample indemnité des dépenses* que nous avons été obligés de faire; 2°. *sûreté complète* contre les maux dont la crainte nous a fait prendre les armes; 3°. la perspective d'une *tranquillité permanente*, qui, seule, peut nous permettre de réduire nos forces de terre & de mer, & nous assurer les avantages de la paix ».

Veut-on connaître comment la diversité des opinions a inspiré la feuille de l'opposition intitulée *le Morning Chronicle*, il faut en lire le paragraphe suivant, qui a paru le même jour.

« Cette importante nouvelle fera concevoir au peuple anglais l'espérance que cet armistice conduira vers une négociation pour une paix générale. Mais, pour que ces espérances soient fondées, il faudroit que cette démarche de l'empereur n'eût pas été faite sans la concurrence du gouvernement britannique. Si, au contraire, l'armistice est un acte séparé de l'empereur, comme on le croit presque généralement; & si, de plus, il conduit à une paix séparée avec l'Empire, sans que nous y soyons compris, il est certain que ce sera pour nous un événement funeste. Les Français se trouveront par-là débarrassés de l'énorme masse d'ennemis qu'ils ont sur le continent, & pourront, à leur aise, tourner toutes leurs forces effectives contre la Grande-Bretagne.

« Mais, dira-t-on, la déclaration de Rewbell prouve que le gouvernement français est disposé à ouvrir avec le nôtre une négociation, pourvu qu'elle soit conduite avec franchise & bonne foi; & ce sera notre faute si nous ne sommes pas compris dans la pacification générale. Cela est vrai, mais ne change point l'état de la question. Nous croyons que le peuple français n'a aucune espérance d'une paix prompte avec l'Angleterre. Il croit notre cabinet guidé plutôt par la passion que par la sagesse. Il sait bien que c'est aux opinions politiques que l'Angleterre a déclaré la guerre; & comme jusqu'ici les opinions n'ont été ni déracinées, ni changées; il sait bien que le cabinet britannique ne peut, sans se contredire, consentir à la paix.

« Et ce n'est peut-être pas une conjecture hasardée, que de croire que les Français méditent contre ce pays un plan d'invasion ou quelque autre expédition militaire. L'amour de la nouveauté qui a toujours distingué ce

peuple, & peut-être son indignation du rôle que nous avons joué, pourroient lui faire adopter un pareil plan avec enthousiasme; l'éblouir sur les conséquences qu'il pourroit en résulter, & reculer très-certainement l'époque d'une négociation: toutes ces raisons nous portent à croire que la trêve impériale, bien loin de conduire à une paix générale, ne fait au contraire qu'éloigner l'événement si désiré ».

On mande de Plymouth que l'escadre de 12 vaisseaux dont on presse l'armement dans ce port, ne mettra à voile que lorsque les vents auront permis à celle de l'amiral Gardner de se rendre à sa destination.

## FRANCE.

De Paris, le 21 pluviôse.

Le citoyen Aubert-Dubayet, ministre de la guerre a été nommé ambassadeur de la république à Constantinople.

Ce n'est pas au ministère des finances, mais à celui de la guerre, que le directoire a nommé le citoyen Piétet & non Pelletier, membre du conseil des anciens. Quoiqu'il ce représentant n'ait pas déployé ce qu'on appelle des *talens de tribune*, il jouit d'une réputation non contestée de sagesse, de lumières & de probité. Des connaissances particulières sur l'administration de la guerre ont fait jeter les yeux sur lui pour cette place qu'il a acceptée.

Il reste constant que le citoyen Ramel a accepté aussi le ministère des finances. Les différens rapports qu'il a faits depuis quelque tems suffisent pour juger de ce qu'on doit attendre de ses lumières & de son application à cette partie importante de l'administration publique.

Des lettres de Hambourg nous ont rendu quelque espérance sur l'existence de l'intrépide la Peyrouse, tant regretté de toute l'Europe. Ces lettres portent que le vaisseau *l'Astrolabe*, qu'il monte, a mouillé, en 1794, dans une baie de l'île de Java, où il reçut la première nouvelle de la révolution française. Cet événement ayant fait naître de vives querelles & même des voix de fait entre les gens de son équipage, les Hollandais propriétaires de l'île en prirent occasion de les faire tous prisonniers de s'emparer en même tems du vaisseau, ainsi que des cartes & journaux de ce célèbre voyageur. On sait qu depuis, le gouvernement anglais, qui a chargé ses commandos de s'emparer de toutes les possessions hollandaises & qui ont déjà effectué la prise du cap de Bonne-Espérance, de Ceylan & de Malaca, a donné l'ordre plus précis aux commandans des colonies hollandaises nouvellement conquises de prendre les mesures les plus efficaces pour que rien ne soit distrait des précieuses dépouilles du brave la Peyrouse.

*Les Aventures de Caleb Williams, ou les Châtiments, comme elles sont*, par William Godwin; traduites de l'Anglais, 2 volumes in-8°, chez Agasse, rue Poitevins.

Il me faut du nouveau, n'en fit-il plus au monde, disoit Jean La Fontaine. Il en eut trouvé ici l'auteur

sorti bien loin du cercle connu des compositions romanesques ; & , comme dit très-bien l'éditeur , on peut regarder sa production comme un premier pas et un pas de géant.

J'ai lu quelque part que ce bon La Fontaine passant un soir sur le Pont Neuf fut rencontré par des voleurs. Ils le reconnurent à quelque fable qui étoit dans sa poche & trouvèrent plaisant , au lieu de le voler , de l'emmener souper gaiement avec eux. Il y soupa ; il s'engagea à y revenir & y revint. Mais le lieutenant de police de la Reynie se mêlant des affaires de cette compagnie , il arriva bientôt qu'une partie fut pendue , & l'autre se dissipa. La Fontaine causant de la perte qu'il avoit faite de ses convives , disoit : *En vérité, c'étoit de bonnes gens ; j'étois fort content d'eux.* Le bonhomme étoit celui qui les jugeoit ainsi ; mais il est à présumer que plusieurs d'entre eux n'étoient pas dépouillés de tout sentiment de bonté.

Voici l'histoire d'un homme qui a l'esprit inventif, les poignets déliés & ce qu'on appelle la langue bien pendue : il s'est échappé deux ou trois fois des prisons ; & quand il passe dans la rue , il entend crier son histoire comme celle d'un fameux voleur. Cartouche ne savoit pas mieux percer un mur ou donner le change au guet. Or , cet homme est un des êtres qui honore le plus l'humanité par ses inclinations naturelles , & par ses perfections acquises ; par la sensibilité la plus compatissante , & par l'énergie la plus intrépide. Il a une qualité qui le perd , parce qu'il en fait un usage imprudent ; c'est une sagacité exquise qui le pousse à reconnoître *les choses comme elles sont* , à travers les mensonges de la renommée , les voiles de la dignité , les barrières des institutions sociales. Falkland , par une vengeance du ciel , a été entraîné à en faire le témoin intime de sa vie , & par le désespoir d'avoir été deviné , à en faire sa victime : il le comble de bontés , puis il le hait , l'accable , & finit par succomber sous l'innoence , et le grand ressort sur lequel a porté toute sa machination , brisé par l'excès de ses propres efforts , éclate en une catastrophe pathétique et terrible. Ce Falkland , écuyer , ayant six mille pièces de revenu , jouit de la plus belle réputation d'Angleterre & la mieux acquise. Il a fait les délices & la gloire de son comté. En fait de talens , c'est un homme de génie ; c'est un vrai chevalier pour l'honneur ; pour la bienfaisance , c'est l'humanité même. Il étoit très-sociable ; mais il est plongé dans une mélancolie affreuse depuis qu'il lui a fallu subir une accusation de meurtre , dont il a cependant été absous avec l'éclat le plus consolant. Ça été une joie publique de le voir absous ; ça été pour lui un malheur dont il ne se relève pas. Voilà les choses comme elles paroissent ; les voici comme elles sont.

Ce Falkland , qui paroît un modèle presque idéal de la perfection où l'homme peut atteindre , ce Falkland est un être dégradé à ses propres yeux depuis long-tems , qui se dérobe aux regards & craint de laisser appercevoir son ame ; de-là sa farouche mélancolie. Il avoit embrassé la vertu , mais avec des idées exagérées des avantages de l'estime publique. Il étoit fou d'honneur , mais d'un honneur faux & chevaleresque , auquel il a sacrifié le véritable honneur qui est de pouvoir s'estimer soi-même. Pour se débarrasser de l'humiliation d'avoir essuyé une insulte , il commet un assassinat ; pour couvrir cet assassinat , il ment à la justice ; il prononce une apologie fastueuse ; il dérobe des applaudissemens & un triomphe ; on dételle ses chevaux , & des hommes libres traînent avec

joie & avec respect un assassin dévoré de remords. Ce n'est pas là son plus grand tort ; il a laissé attribuer son crime à deux hommes innocens , & dont lui-même s'étoit fait le protecteur : il les a laissés condamner & exécuter. Il importoit tant à l'Univers que Falkland fut honoré , qu'il a fallu que deux hommes périsent à sa place. De ce moment , plus de paix pour lui , plus d'estime intérieure ; son ame est bouleversée , les organes de son existence & de sa pensée , les muscles même de son visage sont fréquemment dans le trouble. Cet homme jadis si composé , si bien ordonné est quelquefois en démence : il commençoit depuis quelque-tems à éprouver ces tourmens d'une ame criminelle , lorsqu'on lui présenta un jeune homme plein de candeur & d'inexpérience , c'est Caleb Williams. De tous les témoins , celui là paroît le moins redoutable , Falkland conserve bien avec lui cet extérieur de dignité dont il s'est fait comme une enceinte pour se dérober à la familiarité ; mais où ne s'insinue pas la jeunesse simple & confiante , quand elle est douée de sagacité ?

Nous avons peint Caleb ; il devoit réussir & se perdre avec cet homme ; son imprudence , il faut le dire , égale sa curiosité ; il ne sait pas qu'il se joue avec la blessure d'un lion. Des les premiers mots qu'il a entendu dire du procès & de la justification de Falkland , il s'est dit que cet homme assurément n'est pas coupable , mais que cependant *s'il l'étoit* . . . Bientôt il s'est dit : *mais ne le seroit-il pas ?* . . . Il observe ; il ose engager Falkland dans des conversations indifférentes en apparence ( par exemple celle sur Alexandre ) , qui se tournent en une espee d'interrogatoire indirect. La conscience du coupable se soulève ; il fuit , il se révolte , il menace le simple & trop adroit jeune homme. Celui-ci recueille les indices , rassemble les mots échappés , & enfin , un jour se promenant seul , il prononce involontairement tout haut ce mot fatal , qui est la formule de condamnation dans la bouche des jurés , *coupable sur mon honneur*. En même-temps il voit devant lui une ombre fuir & disparaître : c'étoit assurément Falkland qui l'avoit entendu ; car bientôt celui-ci le mande , & l'accablant du poids d'un secret qu'il chercha trop à découvrir , il lui avoue son crime , ses remords ; mais en même-tems il lui déclare sa haine , une haine éternelle qui ne lui empêchera pas de procurer sa fortune , & il lui enjoint avec des menaces terribles de ne pas quitter sa maison. Elle devient pour Caleb une prison insoutenable ; & quand il veut fuir , commence un long cours de persécutions décrit dans le second volume avec une vérité & une hardiesse qui n'appartiennent gueres qu'à un pirate anglais qui sait mêler les objets les plus bas avec les conceptions les plus nobles. Il est plongé dans les cachots ; il est le rebut des scélérats eux-mêmes ; il s'échappe pour tomber dans une bande de voleurs ; puis il se déguise en mendiant , en Irlandais , en charretier , en juif ; il travaille pour un libraire , puis pour un vieux patelin d'horloger qui le trahit & le livre de nouveau à la justice. Sa justification est telle , qu'elle est comme nécessairement incroyable ; les juges reculent d'horreur au lieu de l'entendre ; car il ne peut être innocent , à moins que l'homme le plus honoré des trois royaumes ne soit un imposteur exécrable. Cependant sa constance lutte contre tout , & ses ressources naturelles remédient à tout.

La variété des scènes est incroyable ; chaque personnage est peint avec un talent qu'on admire. Mais ce qui

toucher le plus le lecteur attentif, c'est le but moral que s'est proposé l'auteur, & qu'il développe avec toute la vigueur & la dextérité du génie ; composition vraiment étonnante & qui deviendra mémorable. Elle n'a pu sortir que d'une tête anglaise qui a vraiment médité les loix, pénétré le mystère des institutions sociales, & reconnu quels criminels elles honorent quelquefois & quelle innocence elles accablent. Jamais les effets du remords n'ont été plus énergiquement décrits, pas même dans la *Sémiramis* de Voltaire ; jamais le vice secret de la société humaine, & sur-tout de celle d'Europe, si puissamment infectée d'ostentation & de tyrannie chevaleresque, n'a été si finement aperçu, ni si puissamment atteint, pas même par Jean-Jacques Rousseau. Les têtes fortes trouveront dans ce livre de quoi beaucoup méditer, & les esprits moins occupés de quoi s'occuper & se distraire.

CORPS LÉGISLATIF.

Résolution portant que l'exercice de la contribution foncière sera compté à l'avenir du premier germinal au 30 ventôse, prise dans la séance d'hier.

Le conseil des cinq cents, considérant que l'ordre des finances, la facilité & la certitude des rentrées de la contribution foncière exigent qu'il soit fait un changement dans la computation de l'année de son exercice, ainsi qu'aux matrices des rôles, & qu'il est pressant d'y pourvoir, afin d'en ressentir au plutôt les effets,

Déclare qu'il y a urgence.

Le conseil des cinq cents, après avoir déclaré l'urgence, a pris la résolution suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. L'exercice de la contribution foncière sera compté à l'avenir du premier germinal au 30 ventôse. Sa date sera celle de l'année dans laquelle il aura commencé. Les sommes à prélever seront recouvrées dans le même délai.

II. Les rôles existans seront séparés en deux parties distinctes : la première contiendra les bâtimens de toute nature ; elle s'appellera *rôle des bâtimens* ; la seconde comprendra les fonds de terre, & elle s'appellera *rôle des fonds de terre*.

III. Les jardins qui n'excéderont pas cinq deca-are, (un arpent environ, mesure d'ordonnance), & contigus aux bâtimens desquels ils dépendent, seront compris comme accessoires des maisons, dans le rôle des bâtimens, quand bien même ils seroient adjacens à des maisons de campagne. Ceux d'une plus grande étendue, quoique renfermés dans l'enceinte des communes, seront compris dans le rôle des fonds de terre.

Les cours non cultivées seront considérées comme accessoires des bâtimens.

IV. La séparation en deux rôles, prescrite par la présente loi, sera exécutée dans les communes avant l'époque du premier germinal prochain ; les municipalités feront en même-tems sur les matrices les changemens auxquels les mutations ou autres circonstances ont donné lieu.

V. Les corps administratifs rendront compte au ministre des finances du résultat des estimations comprises dans les deux rôles.

La présente résolution sera imprimée.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMUS.

Séance du 21 pluviôse.

Pastoret obtient la parole pour une motion d'ordre ; il rappelle que dans l'assemblée législative il avoit demandé que les représentans du peuple se rendissent l'organe de la reconnaissance & de l'admiration publique envers l'immortel auteur de l'Esprit des Loix. Le comité d'instruction avoit été chargé de présenter & avoit rédigé un projet de décret, les événemens empêchèrent qu'il ne fut soumis à l'assemblée.

Pastoret renouvelle sa demande, & c'est le 10 février qu'il la renouvelle comme c'est le 10 février qu'il l'a faite, parce que c'est à pareil jour que l'humanité a perdu Montesquieu. A l'appui de ses propositions, le rapporteur cite ce mot de Voltaire, à qui on a décerné les honneurs du Panthéon : *Le genre humain avoit perdu ses droits, Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus.*

Trois projets de résolutions sont successivement présentés ; tendans le premier à fixer à 6000 myriagrammes le traitement des directeurs de la liquidation ; le second à déterminer la compétence des juges-d' paix dans les affaires qui concernent ci-devant les bureaux de conciliation ; & le troisième à autoriser le directoire exécutif à statuer sur les réclamations élevées au sujet des arrêtés pris par les représentans en mission.

Ce dernier projet est adopté, & l'impression des deux autres ordonnée.

Sur la demande du rapporteur du comité des finances, le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen GOUPIL.

Séance du 21 pluviôse.

On fait la troisième lecture de la résolution, par laquelle le nombre des cantons du département de l'Indre est réduit & leur circonscription changée.

Un membre expose que cette résolution n'est pas conforme à la constitution ; le conseil la rejette : il renvoie ensuite à l'examen d'une commission la résolution qui fixe au premier germinal le commencement de l'année financière.

Bourse du 21 pluviôse.

Amsterdam... $\frac{15}{64} \frac{31}{128} \frac{15}{64}$	Louis. 5920-50-80-90-6025
Hambourg. 45,000-45,300-44,000-300-45,000.	6000-5980-6000-25-30-100-25-50.
Madrid..... 2500.	Ecus... 5825-50-65-70-900
Cádiz..... idem.	50-80
Gènes..... 22,500-23,000	Ling. d'arg. 11,000-500-200
Livourne.....	Inscriptions... 270-60-50-40
Bâle..... $\frac{13}{32} \frac{27}{64}$	30-35-25.

Café, 360. — Sucre d'Hambourg, 370. — Sucre d'Orléans, 280. — Savon de Marseille, 225. — Chandelle, 140